



Aide-mémoire lors de l'achat d'un cheval de race Franches-Montagnes (***)

La BFMA –dans un souci de préserver la qualité des chevaux FM- souhaite protéger la réputation de la race et de ses applications, ainsi que son image auprès des intéressés, des utilisateurs et des propriétaires.

Félicitations! Vous vous apprêtez à acheter un poulain ou un FM adulte, que vous l'achetiez chez un éleveur ou un particulier, voici ce qu'il faut entre-autres vérifier :

Dans tous les cas :

- Le FM possède-t-il un passeport européen (conforme) ?
 - Si oui, il faut vérifier si celui-ci comprend les informations suivantes :
 - Les nom et adresse du propriétaire actuel ainsi que le cachet du studbook responsable (FSFM ou BFMA) (-> pas obligatoire si le cheval est vendu par un marchand).

Eigentümer / Propriétaires / Proprietario / Owner			
Datum der Registrierung (Date of registration)	Name, Adresse und Agria-Nummer des Eigentümers (Name, address and number Agria of the proprietor)	Nationalität des Eigentümers (Nationality of the proprietor)	a) Stempel und Unterschrift der verantwortlichen Organisation (Stamp and signature of the responsible organization) b) Unterschrift des Eigentümers (Signature of the proprietor)
7.11.14	[Redacted] 3028817	[Stamp: FSFM]	a) [Stamp: Stud-book FSFM Hardebuch BV Franches-Montagnes Tel: +41 26 676 83 33 Fax: +41 26 676 83 41] b) [Signature]
11.10.17	[Redacted]	[Stamp: FSFM]	a) B.F.M.A. STUD-BOOK Avenue Tytgat 6 B-1200 Brussels Tel: +32 2 771.38.03 b) [Signature]

- Le certificat d'origine dûment complété.



Abstammungsschein / Certificat d'origine

Schweizerischer Freibergerverband
Fédération suisse du Franches-Montagnes

Geburtsname / Nom de naissance /
Nome di nascita / Name at birth :



756018001107615

Universal Equine Life Number : 756018001107615	ID Stud-Book : 032143350	Mikrochip-Nr / N° du microchip / N° di microchip / Microchip No. : 756095200178442
DNA-Nr / N° ADN / N° DNA / DNA No. :	Geschlecht / Sexe / Sesso / Sex : Mâle	Rasse / Race / Razza / Race : Franches-Montagnes
Geburtsdatum / Date de naissance / Data di nascita / Date of birth : 25.03.2014	Ursprungsland / Pays d'origine / Paesi d'origine / Country of origin : Suisse	Stockmass / Taille / Altezza al garrese / Height : 
Farbe / Robe / Mantello / Colour : Bai	Jahr der Messung / Année de la mesure / Anno della misurazione / Year of measurement :	

Beschreibung / Signalement descriptif / Descrizione / Description :

Kopf/ Tête /
Testa/ Head : fort en tête échancrée à gauche avec liste débordante s'élargissant avec ladre marbré avec ladre lèvre supérieure -- ladre lèvre inférieure menton --

Beine / Membres / Arti / Legs :

VL/AG/AS/LF :	balzane très ht-chaussée irrég. herminée, sabot part. dépigm. --
VR/AD/AR/F :	balzane haut-chaussée irrég. herminée, sabot part. dépigm. --
HL/PG/PS/LH :	balzane haut-chaussée irrég. herminée, sabot part. dépigm. --
HR/PD/PR/H :	balzane au haut du canon irrég. sabot partiel. dépigmenté --

Körper / Corps /
Corpo / Body : transpondeur -- tache blanche passage de sangle à droite -- tache blanche flanc à gauche -- tache blanche grasset à droite -- tache blanche jambe à gauche --

Wirbel / Épis /
Remolini / Whorls : ligne moyenne des yeux sur la médiane -- sommet de l'encolure des deux côtés -- gorge -- épi penné vers le haut trachée au tiers inférieur -- ars sans particularité des deux côtés -- grasset sans particularité à droite - des deux côtés - -

Zur Beachtung : Dieses Dokument ist das einzig gültige Identifikationspapier des Pferdes. Der Abstammungsschein wird nur einmal ausgestellt. Eintragungen oder Änderungen dürfen nur durch die Herobuchstelle oder den Sportverband vorgenommen werden (Eigentümer- und Adressänderungen eingeschlossen).

Avis : Ce document est la seule pièce d'identification valide de ce cheval. Le certificat d'origine ne sera établi qu'une seule fois. Seuls le Service du Stud-Book et la Fédération des sports équestres sont autorisés à apporter des adjonctions ou modifications (y compris les changements de propriétaires ou d'adresses).

SVF / FSFM, Les Longs-Prés, CP-190, 1580 Avenches



Avenches, 07.11.2014

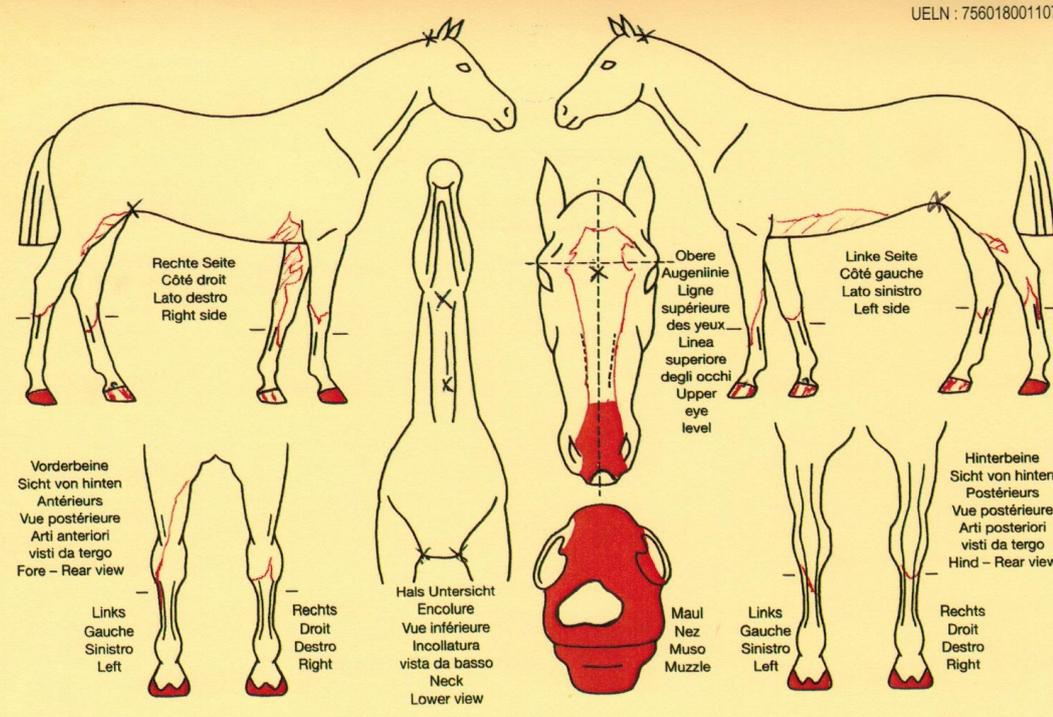
Sportname / nom de sport /
Nome sportivo / sport name :

ID SVPS / ID FSSE
ID FSSE / ID SEF :

ID FEI :

Grafische Signalement / Signalement graphique / Segnalazione grafica / Outline diagram :

UELN : 756018001107615



- Avec les résultats des pointages du poulain et/ou des TET (pour le TET vérifier le cachet FSFM et signature sur le certificat d'origine – catégorie studbook et non FM Autres)

Abstammungsschein / Certificat d'origine

Name / Nom : [Redacted]

UELN : 756018001107615 / ID : 032143350 / %B%S : 4.89 %

756018001107615

Eigenleistung / Performance propre

Datum / Date	Prüfungen / Épreuves	Résultat / Résultat
23.08.2014	Concours de poulains	8 / 8 / 8

Feldtest / Test en terrain
 30.03.2017, Glovelier
 Ersterer: 8.5/9
 Fahren / Attelage: 7.5/7
 Reiten / Equitation: 8.8/8
 Kategorie / Catégorie: SB B

Eigentümer / Propriétaire

FSFM / SFM

Inscription au Livre généalogique / Eintragung in das Herdebuch / Catégorie / Kategorie: Stud-book U.B.
 FSFM / SFM 1500 Avenches
 03.04.17 [Signature]

Datum / Date	Prüfungen / Épreuves
2017	Feldtest Fahren / Reiten / Test en Terrain Attelage/Equitation
2017	Aperéciation du caractère / Charakterbeurteilung

- Les liste et dates des vaccins reçus

2

Impress
 Jede Impfung des Equiden muss in untenstehendes Schema eingetragen werden, gut lesbar und genau, versehen mit dem Stempel und der Unterschrift des Veterinärs. Die verantwortliche Person trägt die volle Verantwortung für die korrekte Impfung ihres Equiden.

Foilliet des vaccinations
 Toute vaccination de l'équidé doit être reportée dans le cadre ci-dessous de façon lisible et précise avec le cachet officiel et la signature du vétérinaire. La personne responsable porte l'entière responsabilité de l'état de vaccination de son équidé.

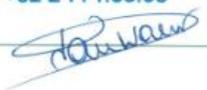
Foglio delle vaccinazioni
 Ogni vaccinazione dell'equide deve essere riportata nella tabella sottostante, in maniera leggibile e precisa, con il timbro e la firma del veterinario. La persona responsabile si assume la piena responsabilità per la corretta vaccinazione del suo equide.

Vaccination form
 Details of every vaccination that the animal has been given must be entered clearly and in detail, and certified with the stamp and signature of the veterinarian. The person responsible for the animal bears the full responsibility for ensuring that the animal has been correctly vaccinated.

Impfungen Pferdegrippe (inkl. kombinierte Impfungen) / Vaccinations grippes équine (y compris vaccins combinés) / Vaccinazioni influenza equina
 (vaccinations combinées incl.) / Equine influenza vaccinations (including in combination)
 Andere Impfungen auf Seiten 26-29 / Autres vaccinations aux pages 26-29 / Altre vaccinazioni alle pagg. 26-29 / Other vaccinations on pages 26-29

Datum (Drehen) / Date (gittern) / Date (calendar)	Namen des Impfstoffs, Lot-Nr./Ektez / Nom du vaccin, No du lot/vaccin / Nome del vaccino, n. del lot/vaccinazione / Name of vaccine, Lot no./Article	Ort / Lieu / Luogo / Place	Verabreichungsweg / Méthode d'administration / Metodo di somministrazione / Method of administration	Stempel und Unterschrift des Veterinärs / Cachet et signature du vétérinaire / Timbro e firma del veterinario / Stamp and signature of the veterinarian
13/1/17	ProteqFlu-Te Lot: 17SEP2017	2360 Le Noirmont	i.h.v.	[Redacted]
24/3/17	ProteqFlu-Te Lot: 17SEP2017		i.h.v.	
31/10/17	Duvang [®] IE Plus T ₂ Lot: C541881C	BEAUVÉCHAIN BE	n	

- L'annexe relative aux traitements médicamenteux.
Très important car l'annexe indique si le cheval a été exclu ou non de la chaîne alimentaire !

Annexe au passeport n°: Bijlage bij het paspoort n°: Annex to the passport n°:	[Redacted]
Numéro d'identification de l'animal : Identificatienummer van het dier : Identification number of the animal :	[Redacted]
	[Redacted]
Traitements médicamenteux	
Medische Behandelingen	
Medicinal treatments	
Partie I - Deel I - Part I	
Date et lieu de délivrance : Datum en plaats van afgifte : Date and place of issue :	11.10.2017 Brussels
par l'autorité compétente : door de bevoegde autoriteit : by the competent authority :	B F M.A. STUD-BOOK Avenue Tytgat 6 B-1200 Brussels Tel: +32 2 771.38.03 

S'il provient de l'étranger, a-t-il été signalé à la BFMA? Ceci n'est toutefois pas obligatoire !

- S'il ne possède pas de passeport, ... demander un complément d'informations au vendeur avant l'achat
- Ses deux parents sont-ils des FM inscrits au livre généalogique ? Cette information se trouve sur le certificat d'origine jaune.

- En plus du passeport,
 - le vendeur dispose-t-il de la preuve d'encodage à la CBC (ou anciennement « document de mutation »)

Belgische Confederatie van het Paard - Confédération Belge du Cheval
 Belgicastraat 9/3, 1930 ZAVENTEM
 ☎ +32 (0)2478.27.54 – ☎ +32 (0)2242.26.44 – ✉ info@cbc-bcp.be – 🌐 www.cbc-bcp.be

Brussel - Bruxelles, 27/10/2017

BEVESTIGING VAN ENCODERING IN CENTRALE DATABANK
CONFIRMATION D'ENCODAGE EN BANQUE DE DONNEES CENTRALE
 (DIT DOCUMENT IS GEEN EIGENDOMSBEWIJS - CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE PREUVE DE PROPRIETE)

De paardachtige hieronder werd in de centrale databank geëncodeerd.
 Le cheval ci-dessous a bien été enregistré en banque de données centrale des équidés.

PAARDACHTIGE - ÉQUIDÉ

- Le vendeur est-il en possession de l'acte de propriété ?

Eigenschaftsurkunde
Acte de propriété
 Schweizerischer Freibergerverband
 Fédération suisse du Franches-Montagnes

Name / Nom : [REDACTED]

UELN: 756018001107615	ID Stud-Book: 032143350	CHP-Nr./N° du CHP: 7560520017842
Rasse / Race: Franches-Montagnes	Fremdblut / Sang étranger: 4.69 %	Züchter / Naiseur: Catherine Mesetti Bochat Le Pouéguinolot 2340 Le Nalmont
Ursprungsland / Pays d'origine: Suisse	Geburtsdatum / Date de naissance: 25.03.2014	Genossenschaft / Syndicat: 32 SE Haut-Plateau-Montagnard
Geschlecht / Sexe: Mâle		

Abtammung / Ascendance

Don Flavio UELN: 756013000119176 ID: D12104448 FM / B / 157 06.04.2010 Categorie Stud-Book Classe C	Don Flamingo UELN: 756013000143151 ID: 02919921187 FM / A / 153 Categorie Stud-Book Classe A	Don Fernando FM / B / 159 Osana FM / A / 155	Don Pablo / FM Drigo / FM Lolita / FM Mira / FM
Damaide UELN: 756013000294710 ID: CH-13297795 FM / B / 152 Categorie Stud-Book Base Classe	Elyse II FM / B / 157	Estafette / FM Quaquette / FM Cyrtine / FM Duchesse / FM	
Ivresse UELN: 756013000304798 ID: CH-070912317 FM / B / 154 14.05.1997 Categorie Stud-Book Classe Excellence	Ecessals UELN: 756018001045606 ID: 00279603016 FM / B / 155 Categorie Stud-Book Classe A	Estafette FM / B / 156 Olana FM / B / 152	Enjoleur / FM Carina / FM Don Fernando / FM Jurassienne / FM
	Tina ID: 03219821271 FM / B / 151 Categorie Stud-Book Classe A	Hallecoort FM / B / 152 Gaselle FM / B / 148	Harfennet / FM Bangne / FM Hadoc / FM Fleurette / FM

Ausgewiesene Generationen vollständig / Générations prouvées complètes : 7

Erläuterungen
 Zu jedem Pass wird eine Eigentumsurkunde abgegeben. Sie steht demjenigen zu, der Eigentümer des Pferdes ist. Sie ist getrennt vom Pass aufzubewahren und nur im Falle der Verlassenschaft mit dem Pferd und dem Pferdepass dem neuen Besitzer zu übergeben.
 Bei Verlust dieser Urkunde ist ausschliesslich der SFV berechtigt, ein Duplikat auszustellen.
 In Falle des Todes des Pferdes müssen der Pass und die Eigentumsurkunde dem SFV zur Streichung zugestellt werden. Auf Wunsch des Besitzers werden ihm diese Dokumente retourniert.

Commentaires
 L'acte de propriété est délivré avec chaque passeport pour chevaux et confirme que la personne qui l'a en sa possession est propriétaire du cheval. Il doit être conservé séparément du passeport et remis au nouveau propriétaire lors de la vente du cheval.
 En cas de perte de cet acte, seule la FSM est autorisée à délivrer un duplicata.
 En cas de mort du cheval, le passeport ainsi que l'acte de propriété doivent être remis à la FSM pour l'annuler. Sur demande ces documents seront restitués au propriétaire.

SFV, Herdebuchstelle, CP 190, CH-1580 Avanches
 FSM, Service du stud-book, CP 190, CH-1580 Avanches

Avanches, 07.11.2014

Stempel und Unterschrift der Herdebuchstelle
 Cachet et signature du Service du Stud-book

A titre d'information car ce document n'a aucune valeur juridique en Belgique Attention, s'il s'agit d'un poulain né en Belgique avec passeport belge/européen vert, il n'y aura jamais d'acte de propriété, ce dernier étant un document uniquement émis par la Suisse.

- Le vendeur possède-t-il une attestation vétérinaire attestant de la bonne santé de ce FM ? Certificat sanitaire si le cheval vient de Suisse.
Toutefois, la plupart du temps cette attestation de santé est limitée dans le temps. Une visite d'achat par son propre vétérinaire est toujours conseillée.
 - Est-il dédouané?
Ceci n'a toutefois pas d'importance si l'on est le 2^{ème} propriétaire en Belgique et que le cheval est correctement inscrit dans la base de données de la BCP-CBC.
- Cas où le cheval est acheté et importé directement de Suisse par vous-mêmes :
- Lorsque votre poulain/cheval importé arrive en Belgique avec un passeport suisse (couverture transparente au-dessus et rouge ou bleue en-dessous), vous devez en priorité retourner le passeport accompagné du document intra-communautaire ou sanitaire à la C.W.B.C., rue des Champs Elysées 20 à 5590 Ciney pour le faire mettre en ordre et entamer la procédure d'identification pour l'inscription dans la base de données belges des équidés.
 - Pour maintenir le cheval dans la chaîne alimentaire, il est impératif que l'équidé importé soit renseigné à la C.W.B.C. dans les 30 jours d'arrivée sur le territoire belge et que la personne qui le déclare soit l'importateur mentionné sur le document de douane.
 - Après, vous pourrez demander au secrétariat de la BFMA d'effectuer le changement de propriétaire dans les passeport et certificat d'origine; changement qui sera automatiquement répercuté à la fédération suisse d'élevage (FSFM) et mettra ainsi le cheval tout-à-fait à votre nom.
- Si vous achetez un poulain (moins de 3 ans)
- Celui-ci a-t-il été présenté au pointage des poulains ? (voir notes sur le Certificat d'origine ou la Carte d'identité)
 - Est-il en ordre de vaccination (varie en fonction de l'âge du poulain) ?
 - Poulain moins de 6 mois (sous la mère) : pas de vaccin obligatoire
 - Pour les autres :
 - Vaccin grippe : obligatoire pour les rassemblements
 - Tétanos : plus que conseillé.
 - Rhinopneumonie : conseillé chez les chevaux ayant des contacts avec des chevaux d'une autre écurie ou allant sur les salons.
Plutôt recommandé pour les juments d'élevage.
Attention toutefois aux effets secondaires avec ce vaccin
 - A-t-il un passeport et un document d'origine ou sont-ils en cours d'édition? S'en assurer si achat chez le naisseur

- Si vous achetez un FM de 3 ans ou plus.
 - A-t-il été débourré à l'équitation et à l'attelage ?
 - A-t-il passé les TET?
 - Est-il en ordre de vaccination ?
 - Vaccin grippe : obligatoire pour les rassemblements
 - Tétanos : plus que conseillé
 - Rhinopneumonie : conseillé chez les chevaux ayant des contacts avec des chevaux d'une autre écurie ou allant sur les salons.
Plutôt recommandé pour les juments d'élevage.
Attention toutefois aux effets secondaires avec ce vaccin
 - Quelle taille a-t-il ? (standard entre 150 et 160 cm)
 - En cas d'une jument, est-elle portante ? Si oui, avez-vous le certificat de mise bas avec les coordonnées de l'étalon, de la jument et le numéro de saillie?
 - Si vous souhaitez reproduire avec celui-ci (cas d'une jument)
 - A-t-elle présenté et réussi son épreuve du Test en Terrain ?
 - Avait-elle une taille entre 1m50 et 1m60 lors de la présentation de ce test ?
 - Est-elle reprise en catégorie stud-book classe A, B ou C ?
 - En cas de mâle reproducteur: est-il bien repris dans le catalogue des étalons pour l'année en cours ?

Ces points sont obligatoires pour que les descendants soient inscrits au livre généalogique des FM en catégorie studbook (obtention d'un certificat d'origine jaune et non d'une carte d'identité blanche)

Dans tous les cas, faites effectuer une visite de contrôle par votre vétérinaire.

**** Le présent aide-mémoire est non exhaustif et n'engage pas la responsabilité de la BFMA en cas de litige avec le vendeur.*